

Choix des matières en L2

Par **sailormoon**, le 13/09/2014 à 09:16

Bonjour à tous ,

Mon inscription pédagogique s'ouvre lundi et je dois faire plusieurs choix concernant les options à prendre ou pas.

Niveau option , j'ai pris histoire de la pensée juridique.

Par contre j'hésite entre finance publique et droit pénal , je ne sais pas qu'elle matière prendre en TD..

Au départ je voulais prendre en TD finance publique et par conséquent droit pénal en option (on passe un oral) mais , le professeur d'amphithéâtre (de droit pénal) ma fait douter.

Il nous a dit que ceux qui qui prenaient finance publique en TD n'auraient jamais 15 , autrement dit il nous disait clairement que ce serait très dur d'avoir ne serait-ce que la moyenne.

De plus il a ajouté que ceux qui prennent droit pénal en option ont majoritairement en dessous de la moyenne , mais qu'au contraire , ceux qui prennent droit pénal en TD ont de bonne notes pour la plupart.

Donc j'hésite vraiment , personnellement je n'aime pas vraiment le droit pénal , de plus je veux travailler dans le domaine du droit fiscale donc logiquement je devrais prendre finance publique , mais bon j'ai vraiment peur d'avoir une mauvaise note donc si quelqu'un pouvait me conseiller.

Merci d'avance et bon Week-end

Par **Laëtitia Mdc**, le 13/09/2014 à 09:39

Je pense qu'il est préférable de prendre une matière en td que tu préfères et de plus utile pour ton avenir!

Peut être qu'aussi le prof dit cela pour vous convaincre de prendre sa matière :)

En tout cas, j'avais adoré finances publiques et les td!

Par **sailormoon**, le **13/09/2014** à **11:07**

Le problème c'est que si je prends finance publique en TD et que j'ai une mauvaise note , cela fera tache dans mon dossier.

Donc pour le coup je voulais savoir si le choix stratégique de prendre droit pénal en TD , me fera défaut lors de la consultation de mon dossier en M2 ou bien , si les notes primes avant tout quelque soit le choix de la matière.

Par **Herodote**, le **13/09/2014** à **12:46**

Bonjour,

Il faut faire très attention aux "qu'en dit-on", surtout si jamais, il s'agit de la parole du prof de pénal et non celle du prof de finances publiques. Il me paraît crédible qu'il prêche pour sa paroisse, comme l'a dit Laëticia.

Même si ta note est moyenne, il vaut mieux avoir pris en TD qu'en option.

Je peux ainsi te dire, d'expérience personnelle, qu'un 18 en Droit Pénal Spécial (sans TD) est moins considéré qu'un 12-13 dans cette même matière, avec TD. Cela, car l'objet du TD est d'approfondir la matière au delà de ce que l'étude du cours en option permet (en principe du moins). La logique devrait être la même pour les finances publiques.

Donc, si tu es certaine de vouloir t'orienter vers un domaine où les finances publiques te seront utiles, mais pas le droit pénal, prends les finances publiques en TD et le droit pénal en option. Il doit n'y avoir aucune hésitation à ce sujet.

Il ne faut jamais choisir ses options par crainte d'une mauvaise note. Si tu travailles et révises sérieusement la matière, il n'y a pas de raisons que ça se passe mal, dans un cas comme dans l'autre.

Par **Dragon**, le **13/09/2014** à **13:00**

Bonjour,

tout ce que je peux te dire, c'est que les TD ne sont pas indispensables dans les deux matières et que les choix faits en L2 n'ont aucun répercussion pour la suite.

Cependant, je préfère te prévenir, alors que le droit pénal est assez simple à comprendre et les TD faciles à suivre, les finances publiques c'est une autre histoire.. Le cours est théorique et très indigeste (impossible de tout apprendre)! Je connais personne dans ma promo qui a aimé cette matière!

Par **sailormoon**, le **14/09/2014** à **19:16**

Merci à vous pour vos réponses:)